Communiqué de presse

056 / 26

Montreuil, le 24 juin 2026

Redressement judiciaire de la Fondation Croix Saint-Simon : l'illustration du désengagement des pouvoirs publics du secteur du soin francilien

Placée en redressement judiciaire depuis le 5 novembre 2025, la Fondation Œuvre de la Croix-Saint-Simon (FOCSS) fait l'objet, depuis le 14 avril 2026, d'un plan de cession de l'ensemble de ses 65 structures sanitaires, sociales et médico-sociales en Île-de-France sous forme d'appels d'offres. Ce processus concerne près de 1 800 emplois, dont 500 sont directement menacés de licenciement.

Reconnue d'utilité publique, elle est pourtant un acteur central du système de santé francilien : soins hospitaliers, petite enfance, handicap, accompagnement des personnes âgées, les soins à domicile…

Et elle est l'une des dernières structures parisiennes de secteur 1 qui permet aux patients d'accéder à des soins sans dépassement d'honoraires. Dans un contexte où les inégalités d'accès à la santé se creusent, la disparition de cette offre constituerait un recul majeur pour les populations les plus modestes.

Pourtant, le paradoxe est frappant : pas moins de 37 offres de reprise ont été déposées en date du 15 juin 2026. Comment justifier alors l'idée d'une disparition programmée de la fondation ? Comment accepter qu'une institution fondée en 1906 puisse être fragmentée au gré des intérêts économiques, au détriment de la cohérence des parcours de soins et de l'accompagnement des usagers ?

Cette situation n'est pas un accident, elle illustre la crise structurelle traversé par le secteur sanitaire et médico-social. Marquée par des années de sous-financement, de contraintes budgétaires et de désengagement progressif des pouvoirs publics, les choix politiques (ONDAM, PLFSS…) fragilisent les structures, mettent en danger la continuité du service rendu aux usagers et épuisent les professionnels.

Face à cette situation, un comité de défense a été créé le 25 mai 2026 à l'hôpital Tenon afin de s'opposer à une liquidation jugée non justifiée sur le plan sanitaire et social et de dénoncer une logique de sélection des activités dites « *rentables* ». Salariés, usagers, syndicats et élus se mobilisent pour défendre le maintien intégral de la fondation.

L'Union Fédérale de la Santé Privée soutient cette mobilisation et revendique la préservation de l'ensemble des missions, des emplois et des structures, ainsi que l'intervention des pouvoirs publics pour garantir la continuité du service et l'accès universel aux soins. Au-delà de la Croix-Saint-Simon, c'est une question de fond qui se pose : Notre modèle de santé doit-il répondre aux logiques de rentabilité ou répondre aux besoins de la population ?

La réponse est limpide : La santé doit relever d'un choix collectif de solidarité et être soustraite aux exigences du capital et de la rentabilité financière.

Fédération de la Santé et de l'Action Sociale

Responsable Communication - Jérémi Prigent : 06 51 86 19 97 / Case 538 - 263 rue de Paris - 93515 Montreuil CEDEX